



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 036-21 C

Objet : RS - Adhésion à la charte du club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 036-21 C

objet **RS - Adhésion à la charte du club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la rénovation énergétique performante est un des axes forts du PLUi HD et du PCAET de Grand Chambéry. Dans le cadre de leur mise en œuvre, il est proposé d'adhérer au club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes. Ce club est porté par trois structures :

- le cluster éco-bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes, outil de développement économique de la Région,
- Fibois Auvergne-Rhône-Alpes pour le volet industrialisation de la solution de rénovation bois,
- Ville et Aménagement Durable pour le côté architectural et urbanistique du sujet.

L'ambition du club est de déployer à grande échelle des rénovations énergétiques zéro énergie en démocratisant l'accès au plus grand nombre grâce à l'atteinte d'un équilibre économique. Ces rénovations réalisées en site occupé et en un temps court garantiront une qualité de vie et un confort aux occupants.

L'agglomération, porteuse du dispositif Mon Pass' Rénov, possède une vision concrète des projets du territoire qui seraient pertinents pour intégrer une démarche Energiesprong et par conséquent bénéficier d'études techniques et économiques pour des réhabilitations zéro énergie.

Sur le territoire et alentours, il convient de mentionner que :

- trois entreprises locales sont lauréates du concours d'innovation Energiesprong : Techniwood à Rumilly, Blockiwood à Alpespace et le groupe CBS-Lifteam à La Rochette,
- Cristal Habitat se lance dans un programme Energiesprong au Piochet à Chambéry,
- une copropriété privée de 300 logements pourrait bénéficier de cette démarche.

De ce fait, il est proposé de signer la charte club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre un rapprochement et un travail en bonne synergie avec le club sur le territoire.

La signature de la Charte du Club Energiesprong n'inclut aucun engagement financier de la part de Grand Chambéry.

La volonté est d'assurer la bonne fluidité des échanges avec Energiesprong et les entreprises porteuses de la démarche au bénéfice de projets locaux.

La charte énumère les missions et l'engagement de chacune des parties :

- Le club pour son rôle de pilote et d'animateur,
- les membres comme promoteurs et facilitateurs de la démarche.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n°201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la charte du club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la charte et toute pièce à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 036-21 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion à la charte du club Energiesprong Auvergne-Rhône-Alpes

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 4 - Aménagement du territoire

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25194H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25194H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au